



L'institut Montaigne propose un nouvel outil en ligne, quelques mois après celui du COR. Les différences sont significatives...

Le vrai prix de la retraite : la bataille des simulateurs

Serious game

L'Institut Montaigne s'est allié avec l'Institut de la protection sociale, fondé par un ancien directeur de caisse de sécurité sociale, pour **créer un simulateur des dépenses de retraite en fonction des principaux paramètres de pilotage des régimes**. Un outil utile pour vérifier l'impact des propositions de réformes en amont des débats de la présidentielle de 2017.

Arnaud Lavorel

LES CALCULETTES VONT CHAUFFER dans les mois qui viennent à mesure que se préciseront (ou pas) les propositions des candidats à l'élection présidentielle de 2017. Et s'il est un dossier qui se prête aux simulations chiffrées, c'est bien celui de la protection sociale. La totalité des dépenses de protection sociale représente à elle seule le double des dépenses de l'Etat : c'est donc un enjeu majeur pour tout programme qui entend maîtriser l'évolution de la dépense publique. Et au sein de cet ensemble, les retraites constituent le plus gros morceau (plus de 300 milliards d'euros en 2014 tous régimes confondus). D'où l'initiative de l'Institut Montaigne consistant à mettre au point un « simulateur retraites » sur le modèle de celui que l'institut a créé voilà maintenant trois ans pour simuler la construction du budget de la France.

Le simulateur est un outil à la mode : le Conseil d'orientation des retraites (COR), l'instance chargée de produire des rapports sur l'état des lieux du système des retraites en France et de suivre l'évolution des régimes à moyen et long termes, a lancé le sien en décembre. Il a été réalisé à partir des données de

son rapport annuel publié chaque année en juin. Le directeur des études de l'Institut Montaigne, Charles Nicolas, assure que le projet de simulateur des retraites du think tank a été lancé il y a bientôt huit mois, soit bien avant que le COR ne rende public le sien. Il n'empêche, le nouveau simulateur a été un moyen de « casser » le monopole du COR en matière de prévisions sur la retraite, comme l'expliquait jeudi Laurent Bigorgne sur l'antenne de BFM Business.

Un rapide coup d'œil à ces deux outils en ligne permet de comprendre qu'ils ne répondent pas tout à fait à la même philosophie. Le simulateur du COR ne propose pas comme critère les âges légaux de la retraite (l'âge minimal auquel on peut liquider ses droits ou bien l'âge auquel on peut bénéficier du taux plein quelle que soit sa durée de cotisation), mais l'« âge effectif moyen », c'est-à-dire l'âge auquel les personnes liquident leurs droits à retraite en moyenne. Un indicateur fréquent pour les comparaisons internationales mais moins facile à manier pour le citoyen que les bornes légales qui relèvent de choix législatifs alors que l'âge effectif moyen dépend du comportement de départ à la retraite des assurés.

Mais les différences les plus importantes sont ailleurs. « Le COR retient des hypothèses souvent optimistes par rapport à la situation actuelle », souligne le directeur des études de l'Institut Montaigne, Charles Nicolas. Le think tank a jugé plus utile et peut-être plus pédagogique « d'ouvrir le cadre économique des projections » de son simulateur. Une critique récurrente à l'encontre du COR est effectivement



de conserver des scénarios économiques improbables pour dessiner les projections finan-

La totalité des dépenses de protection sociale représente à elle seule le double des dépenses de l'Etat: c'est donc un enjeu majeur pour tout programme qui entend maîtriser l'évolution de la dépense publique

cières des régimes, ce qui fait de son scénario central un scénario peu réaliste. Dans le rapport de 2015, ce scénario s'appuyait ainsi sur un taux de chômage en 2024 à 4,5 % (sachant que le taux de chômage n'est jamais passé sous la barre des 7 % depuis plus d'une trentaine d'années). Une critique que le conseil a commencé à prendre en compte en introduisant une variante avec un taux de chômage à 10 % en 2024.

Une autre différence majeure est la prise en compte de l'impact de certaines réformes comme un alignement des âges de départ entre le secteur public et le secteur privé. Une réforme que la composition du COR, faisant une large part à la fonction publique (et où siègent des organisations syndicales dans lesquelles la fonction publique est surreprésentée), lui empêche sans doute d'effectuer avec la même facilité que l'Institut Montaigne. Pourtant, cette seule mesure générerait un gain de 10 milliards d'euros dès 2020. La concurrence a du bon, y compris entre simulateurs!

@arnolavo 